

: Enquête Stéréotypes, tabou sur l'homosexualité, laïcité... L'enseignement catholique accusé de ne pas respecter le programme officiel dans certains établissements



Des associations, intervenant dans certains établissements scolaires de l'enseignement catholique, sont soupçonnées de ne pas respecter le cadre imposé par l'Etat sur le sujet de la laïcité ou de l'éducation à la sexualité dans les écoles. Dans certains établissements, certaines libertés peuvent être prises pour l'enseignement catholique, allant de la laïcité à l'éducation à la sexualité. La plupart respectent certes le cadre exigé par la loi. Mais parfois, des intervenants dans des collèges et lycées, un peu partout en France, s'en affranchissent et tiennent un discours éloigné voire aux antipodes du programme officiel.

À lire aussi

L'enseignement catholique, "recadré" par le [ministère de l'Éducation](#), dénonce des "abus d'autorité"

Plusieurs témoignages recueillis par franceinfo attestent en effet de propos bien éloignés des programmes scolaires, tenus devant des élèves. Jusqu'à mettre en cause plusieurs associations, telle que CycloShow qui organise des ateliers non-mixtes sur la puberté auprès de collégiens.

Durant ces cours, les filles se retrouvent avec leur maman, les garçons avec leur papa et les professeurs sont quant à eux mis à l'écart. Dans ce dispositif, "on est clairement dans les filles sont un 'arbre de fertilité', affirme cette enseignante de mathématiques, qui souhaite rester anonyme : "Tout est centré sur la fertilité et les garçons sur leur mission de géniteur futur. On est complètement à côté du programme Evars".

"C'est d'un autre temps"

Le programme "Evars", évoqué par cette enseignante, est celui de l'Education nationale, donc officiel. Qu'ils soient scolarisés dans un établissement privé sous contrat ou dans le public, tous les élèves doivent suivre depuis l'année scolaire 2025/2026 des cours d'éducation à la vie affective,



relationnelle et à la sexualité. Sauf que mettre en avant des rôles assignés différents pour les filles et les garçons détourne l'esprit même de ce programme qui vise à lutter contre les stéréotypes et les inégalités de genre.

CycloShow n'est pas la seule à le faire. L'enseignante de l'académie de Lyon mentionne également l'association Arpe. Cette fois-ci lors d'ateliers au lycée au cours desquels cette dernière a constaté des interventions problématiques sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG). "Sur l'avortement, on va bien insister sur le fait qu'il y a des séquelles psychologiques et physiques, ce qui est faux. La plupart des interventions se passent très bien", explique-t-elle Cette dernière précise que dans ces ateliers, "on ne donne pas le nom du planning familial, ils n'ont pas derrière toutes les informations sur les dispositifs mis en place en France".

Les "filles ne doivent pas provoquer"

Autre tabou évoqué par l'enseignante : "L'homosexualité n'est absolument pas abordée, même si les enfants le demandent et ils ne veulent pas en parler. C'est d'un autre temps". Et cela va à l'encontre de la philosophie de ce programme, qui promeut la liberté des choix et des préférences amoureuses et sexuelles. La professeure n'a pas non plus eu son mot à dire alors que les programmes sont très clairs : ce sont bien les enseignants qui endossent la "responsabilité de ces enseignements"

L'association Com je t'aime est elle aussi pointée du doigt dans de nombreux témoignages. Leurs intervenants désignent les "pulsions" que les garçons peuvent avoir et que les "filles ne doivent pas provoquer". L'unique moyen de contraception promu ? La méthode naturelle, c'est-à-dire l'interruption de l'acte sexuel. Pilule et avortement ne sont jamais mentionnés, tout comme les infections sexuellement transmissibles.

Un prêtre formateur en laïcité

D'autant que l'éducation à la sexualité n'est pas le seul sujet où certains établissements privés sous contrat s'éloignent du cadre réglementaire. La laïcité est aussi parfois mise à mal. En Alsace, l'un des intervenants d'une formation à destination des enseignants n'était autre qu'un... prêtre. Fait tout aussi étonnant, ce dernier a invité les professeurs, agents publics rémunérés par l'Etat, à évoquer leur foi avec les élèves sur le temps de cours.

À lire aussi

Face aux violences à l'école, "parler à nos enfants ne suffit plus", répond la FCPE 78 à la lettre du [ministre de l'Éducation](#)

Une enseignante, présente à la séance, raconte que l'homme de foi a affirmé qu'" on ne fait pas du prosélytisme. En faisant cela, simplement, nous annonçons nos convictions religieuses". Cette dernière, restée sceptique, rappelle que malgré tout ce que ce prêtre a pu nous dire, en tant qu'enseignant du service public, de l'éducation, nous n'avons certainement pas à parler de ce genre de choses au sein de nos enseignements". Également responsable syndicale, celle-ci a fait remonter ce qu'elle considère comme une "dérive problématique" auprès du rectorat et du ministère, restés silencieux à ce sujet.



Sollicité par franceinfo, le rectorat de Strasbourg explique à ce sujet que les formations relèvent de la responsabilité des organismes de formation propre à l'enseignement catholique et qu'elles doivent respecter la neutralité de service public, tout en tenant compte du caractère propre des établissements privés sous contrat.

Cette liberté est très souvent mise en avant par les représentants de l'enseignement catholique. A propos de l'éducation à la sexualité, le ministère de l'Education rappelle que le programme s'impose intégralement et ne peut être modifié. Les associations qui interviennent ont l'obligation de le respecter.

L'autre obligation concerne la mise à contribution des enseignants, qu'il s'agisse de la préparation ou de l'intervention elle-même. Et les différents témoignages recueillis ne rentrent pas non plus dans ce cadre.

[Voir tous les contenus enquêtes](#)

